



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 octobre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

AB/AS 084-218400034-20211027-002767-DE
N° 002767 Date de télétransmission : 27/10/2021
Date de réception préfecture : 27/10/2021

Affaires Culturelles -
Convention d'objectifs 2021-
2024 entre l'État, le
Département du Vaucluse, la
CCPAL, la ville d'Apt et
l'association Vélo Théâtre

Affiché le : 28/10/21

Le mercredi 20 octobre 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal convoqué le jeudi 14 octobre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Émilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal).

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint).

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé au Conseil que Le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixe l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

En application de cette disposition légale et de la circulaire du 18 janvier 2010 portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations, le conseil, par délibération n°1017 du 16 mars 2012, a approuvé un modèle de conventions d'objectifs pour concrétiser la démarche partenariale avec les associations conformément aux articles sus nommés.

Le « Vélo Théâtre » est labellisé depuis 2017 comme « Scène conventionnée pour le théâtre d'objets et le croisement des arts et des sciences ». À ce label correspondent des missions encadrées par l'État avec la mise en place d'un cahier des charges précis.

Ainsi, la présente convention établie pour 4 ans sur la période 2021-2024 a pour objet, d'une part, d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, présenté en annexe par les co-directeurs de la structure et, d'autre part, de définir les missions, les moyens et les modalités d'évaluation au travers d'objectifs concrets et mesurables.

Elle fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les conditions de soutien de la Ville d'Apt, de la CCPAL, du Département et de l'État
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20211027-002767-DE

Date de télétransmission : 27/10/2021

Date de réception préfecture : 27/10/2021

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, la convention d'objectifs entre l'État, le Département du Vaucluse, la CCPAL, la ville d'Apt et le Vélo Théâtre, telle que mentionnée dans les pièces jointes.

DÉCIDE, que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

